



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 juin 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-huitième session

Point 116 i) de l'ordre du jour

### **Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : confirmation de la nomination du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme**

## **Confirmation de la nomination du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme**

### **Note du Secrétaire général**

1. Par sa résolution [48/141](#), l'Assemblée générale a décidé de créer le poste de haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Elle a également décidé que le Haut-Commissaire aux droits de l'homme :

a) Devrait être une personnalité d'une grande intégrité et jouissant d'une haute considération morale, et posséder des connaissances spécialisées, notamment dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que la connaissance générale de différentes cultures et l'ouverture d'esprit voulues pour pouvoir s'acquitter de façon impartiale, objective, non sélective et efficace de ses fonctions de haut-commissaire;

b) Serait nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale, compte tenu d'une alternance géographique, et que son mandat aurait une durée de quatre ans et pourrait être renouvelé une fois pour une autre période de quatre ans;

c) Aurait le rang de secrétaire général adjoint.

2. Compte tenu des dispositions de la résolution [48/141](#), le Secrétaire général propose de nommer le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini (Jordanie) Haut-Commissaire aux droits de l'homme, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> septembre 2014 et s'achevant le 31 août 2018.

3. Le Secrétaire général a tout lieu de croire que l'Assemblée générale approuvera cette nomination.

